

## Alliance mondiale des professions de santé (AMPS)



*Déclaration de groupe d'intérêts devant la  
152<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'OMS (janvier-février 2023)*

### **12.1 Urgences de santé publique : préparation et action**

Je m'exprime au nom du Conseil International des Infirmières, lui-même membre de l'Alliance mondiale des professions de santé. L'Alliance est heureuse d'avoir formellement renforcé sa collaboration avec l'OMS grâce au protocole d'accord de novembre 2022.

Nous apprécions la proposition de créer un conseil mondial des urgences sanitaires et soulignons que, pour atteindre l'objectif consistant à impliquer l'ensemble de la société, il faudra créer des mécanismes permettant de faire participer les organisations de la société civile aux travaux de ce conseil.

Nous soutenons fermement le renforcement d'une main-d'œuvre spécialisée dans les urgences sanitaires qui soit homogène, multidisciplinaire et professionnalisée, et qui soit répartie dans toutes les régions du monde pour pouvoir être déployée rapidement. Il est crucial que les principes du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé soient appliqués à ce personnel de santé publique.

Nous souhaitons que l'intervention dans les situations d'urgence soit considérée comme un élément clef du renforcement des systèmes de santé et de la couverture sanitaire universelle. Nous soulignons la contribution fondamentale du personnel de santé dans son ensemble pour assurer la continuité des services de santé essentiels, y compris la fourniture de soins palliatifs pendant les pandémies. Nous insistons également sur la nécessité de renforcer la gouvernance des données sanitaires par le biais d'un cadre mondial, afin d'améliorer la prise en charge des patients et de défendre leurs droits.

Les conditions extrêmes suscitées par la pandémie montrent que, pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, il faut instaurer des conditions de travail décentes, sûres et adaptées. De même, des environnements de travail sûrs et favorables permettent de fidéliser les agents de santé qualifiés, ce qui maximise les investissements réalisés dans leur formation. Dans le cas particulier des pandémies, cela signifie qu'il faut adopter des mesures pour éviter l'épuisement, les traumatismes de santé mentale et l'épuisement professionnel causés par les carences des systèmes

## Alliance mondiale des professions de santé (AMPS)



*Déclaration de groupe d'intérêts devant la  
152<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'OMS (janvier-février 2023)*

sanitaires, de même que pour prévenir la violence sur le lieu de travail. Il faut en outre veiller à ce que les agents de santé partout dans le monde, compte tenu de leur risque d'exposition plus élevé, aient accès aux équipements de protection individuelle, à la vaccination et à d'autres contre-mesures.

Les États Membres et l'OMS doivent impliquer les professionnels de santé dans la voie à suivre.

**(336 mots / max 330)**

Déclaration de :

- FDI – Fédération dentaire internationale
- FIP – Fédération internationale pharmaceutique
- CII – Conseil International des Infirmières
- AMM, Association médicale mondiale
- World Physiotherapy
- WaterAid
- International College of Surgeons
- PATH
- Amref Health Africa
- IntraHealth International
- Société internationale de télémédecine et de cybersanté